

Forum ouvert « Recherche de financements et actions à zéro cout »

Animation : David du Chélas (DREAL)

Prise de notes : Céline Puente-Lelièvre (Air Pays de la Loire)

3 sujets ont été identifiés :

1. Actions en faveur de la sobriété / coûts évités
2. Actions en faveur l'efficacité / coûts réduits
3. Sources de financements

Le contexte budgétaire oblige les collectivités à inventer de nouvelles manières de porter des projets.

Les compétences interne des collectivités peuvent être mise à profit pour porter des projets ou réaliser des animations. L'affirmation du rôle de coordonnateurs de la transition écologique via la mise en place de réseaux est un des leviers pour partager des bonnes pratiques.

Il est souvent nécessaire de recourir à des financements externes pour le portage des projets des PCAET. Pour cela, une veille permanente doit être mise en place et un lien fort doit exister entre le chargé de mission PCAET et le service en charge de la recherche des financements. Ce travail nécessite en effet une ingénierie pointue, et doit être portée par des agents compétents en la matière. Il est préférable d'avoir une programmation et un cadrage clairs des projets (à la fois investissement et fonctionnement) afin d'être prêt pour répondre à des appels à projets, par exemple. La diversité des financements mobilisables (et acteurs associés) complique la lisibilité et l'identification du bon levier de financement pour telle ou telle action du PCAET.

1. Actions en faveur la sobriété

Leviers à mobiliser pour porter des actions à coûts nuls (ou quasi)

- Mutualisation des ressources :

- Étudier la possibilité de réalisation des études/documents « chapeau » qui permettent de répondre à différentes exigences (ex. rapport DD, PCAET et démarche TETE).
- Optimisation du temps passé à produire des documents, malgré des finalités différentes.

- Animation de réseau :

- Mobilisation des acteurs locaux (DST des communes, conseillers en énergie partagée) et coordination interservices.
- Implication des services et soutien aux initiatives locales.

- Utilisation d'outils partagés :

- Utilisation de plateformes et des données communes : TETE, BASEMIS, TEO

- Régulation de la gestion des bâtiments :

- Mise en place de consignes pour une gestion plus sobre des bâtiments.

- Sensibilisation et accompagnement du grand public, en utilisant les compétences des agents (service DD, mais aussi des services métiers)

- Certaines collectivités forment des agents à l'animation de fresques (quelques exemples : climat, alimentation, précarité énergétique) pour le grand public mais aussi pour les élus.
- Interventions auprès des habitants et dans les écoles.

2. Actions en faveur l'efficacité

- Organisation interne : Portage d'actions/projets en interne, en s'appuyant sur les compétences des collectivités et des agents. L'EPCI pour exercer des missions d'AMO pour le compte des communes (ex : rénovation du bâti)

Avantages : meilleure qualité, réduction des coûts, intégration d'autres thématiques connexes (ex. eau).

- Travail en régie : permet de faire des économies (pas de prestataire externe), mais parfois difficultés pour asseoir légitimité, obtenir l'oreille attentive des élus

3. Sources de financements

- Les différents types de financements mobilisables :

- Subventions, mécénat, sponsors.
- Appels à projets (AAP), appels à manifestation d'intérêt (AMI).
- Groupements de collectivités pour mutualiser les coûts (ex. BEGES).

- Dispositifs identifiés :

- Plateforme Aides Territoires centralise les aides
- Aides portées par l'Etat
 - via préfectures : Fonds Verts, CRTE, DETR, DSIL
 - Banques des territoires (1 référent par EPCI),
 - Appels à projets : ADEME, PRSE (ARS*DREAL*Région)
 - Label Bas carbone
- Aides portées par la Région : LEADER (UE), Label Haie
- Aides échelle infra : des syndicats d'énergie, Carbocage
- Mobilisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) :
 - via FNCCR pour rénovation bâti : ACTEE
 - Pour mobilités (stationnements vélo, etc.) :
<https://www.francemobilites.fr/demarches-partenariales/cee-et-mobilites>
- Taxes à la main des collectivités peuvent permettre de financer certains projets (ex : versement mobilité pour financer gratuité des transports en commun à Niort)

- Quelques informations complémentaires sur les dispositifs de financements:

Journée interdépartementale AEC 7 octobre 2025

- CEE : le montage des dossiers peut être compliqué
- Fonds Verts : dispositif efficace notamment pour le traitement des passoires énergétiques, mais nécessitant des études préalables et une forte anticipation, en lien avec les élus.
- Banque des Territoires : finance des projets de transition via subventions ou prêts, avec des exigences propres en matière de calendrier et de planification.
- LEADER (EU) : Le programme est soumis à des exigences administratives et des contrôles particulièrement stricts. Cela peut freiner la mobilisation des fonds disponibles, contrairement à d'autres territoires où les procédures sont plus souples. Manque de moyens côté Région pour accompagner correctement les EPCI dans leur démarches.
- Enjeux liés à la recherche de financements :
 - Idéalement il faudrait un service dédié avec expertise technique sur la recherche de financements et la soumission des dossiers. Cela est déjà le cas dans certaines grandes collectivités.
 - Mutualisation des recherche de financements entre EPCI possible ? possible mais complexe (redistribution, organisation)
- > quels solutions pour mutualiser la recherche de financements entre plusieurs EPCI ?
 - Délai court pour répondre aux AAP, besoin de planification.
 - Reporting post-financement chronophage (indicateurs, comptabilité).
- Planification et délais :
 - Les délais de réponse aux AAP sont souvent très courts, ce qui complique l'organisation entre la demande de subvention et le démarrage effectif des projets
- > nécessité d'avoir une planification préciser des projets. A réfléchir lors de l'élaboration des projets de mandat des nouvelles équipes municipales ?
- Communication et positionnement territorial :
 - Il est essentiel de valoriser le parcours des actions (origine, objectifs, impacts).
 - Le rôle des Pays n'est pas toujours reconnu. Son articulation avec les autres échelons (région, département, EPCI, communes) mérite d'être affirmée pour renforcer son rôle de coordonnateur de la transition à l'échelle des territoires concernés.

Commentaires /divers

- **Portage politique** : rôle clé des élus dans l'initiation et la validation des actions. (travailler en anticipation sur le cadrage des projets permet de gagner du temps dans la réponse aux appels à projets)

- **Charge de travail** importante pour répondre aux exigences réglementaires (rapports DD, PCAET, SCOT, PLUi, etc.).
- **Coordination territoriale :**
 - Importance d'associer tous les EPCI et départements concernés aux démarches (ex. tous les territoires n'ont pas été associés à la COP régionale). Cela peut générer un sentiment d'exclusion de certaines collectivités dans les instances de décision.
- **Temps mobilisé et contraintes organisationnelles :**
 - Les incertitudes et retours en arrière sur certains projets sont perçus comme des pertes de temps et des coûts importants pour les collectivités. Ce temps pourrait être réinvesti dans la mise en œuvre d'actions concrètes. À cela s'ajoute le temps nécessaire à la recherche de financements.
 - Une fois les financements obtenus, les obligations de suivi (reporting, indicateurs...) peuvent également être chronophages.